

## Mise à disposition de parcelles Domaine public Site Lutte contre les Inondations – 15 AVRIL 2026

CAUVILLE SUR MER – Barrage des Eparses

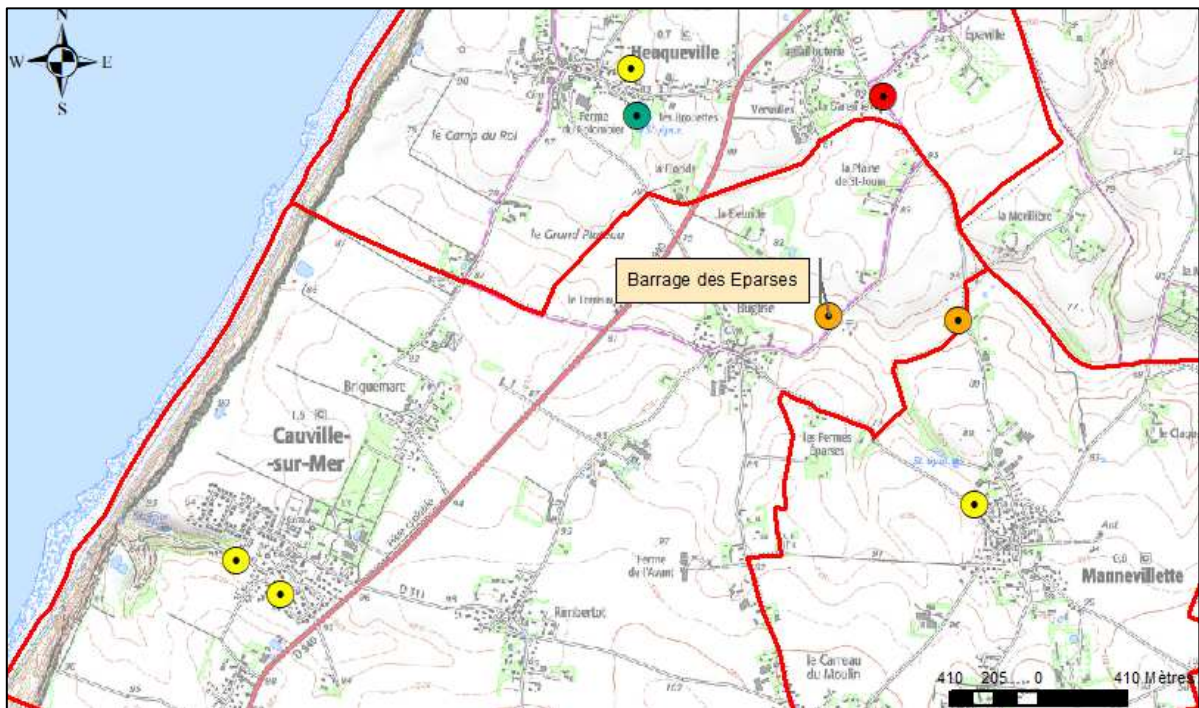
ZA 15 et ZA 42

Plaine de la Fleuritte

### Situation géographique

- ✓ Pâturage
- ✓ Foin
- Pose d'une clôture aux frais du bénéficiaire pour la protection du remblai : **remblai exclu de la convention**
- Obligations : maintien du couvert végétal enherbé et entretien de la parcelle (pieds de haies, clôture, ...) ; gestion obligatoire des refus des animaux (orties, chardons, rumex ...) et des délaissés
- Terrain non viabilisé, eau pour abreuver les animaux à fournir par le bénéficiaire

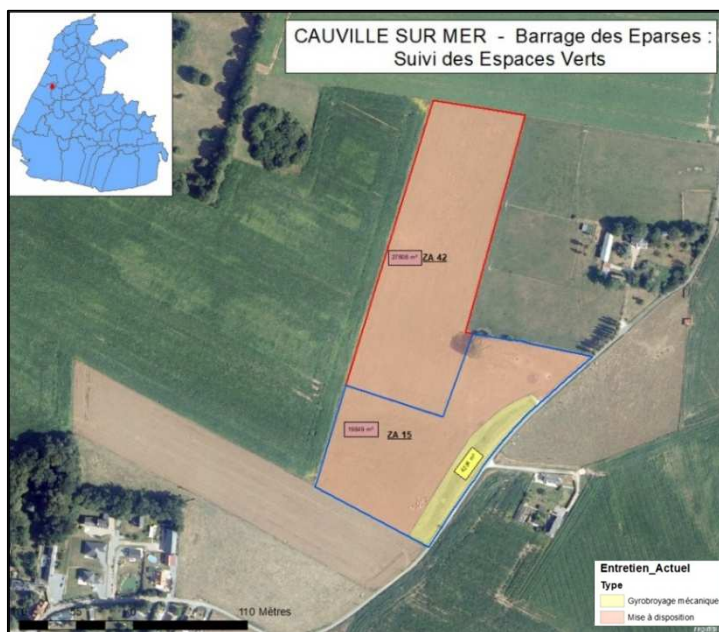
### Situation géographique :



Surface utilisable : 27 806m<sup>2</sup> sur ZA42 et 19 849 m<sup>2</sup> sur ZA15

Montant annuel de la redevance : 615,46€

valeur qui sera actualisée selon le dernier indice national des fermages en vigueur



--

Critère d'attribution :

	Critère	Sous-critère	Barème		
1	<b>Prise en compte des contraintes du site et mesures pour limiter les impacts : voisinage, accès</b>			/2	
<b>2.1 Si fauchage, mode opératoire envisagé</b>					
	a	Modalités de mise en œuvre de la fauche : périodicité, délai de réalisation et ramassage, prise en compte des organes techniques des ouvrages et des écoulements pour la période d'attente des bottes	De 0 à 5	/10	
	b	Mesures envisagées pour la gestion des zones non fauchables (pentes, pied de clôtures ...)	De 0 à 3		
	c	Préservation du site : mesures envisagées pour la préservation de la faune et de l'environnement	De 0 à 2		
<b>2.2 Si pâturage, moyens pour assurer la sécurité et le bien-être animal</b>					
	<b><u>Justifier d'un terrain de repli pour la période hivernale</u></b>		<b><u>Obligatoire</u></b> <b><u>Candidature non recevable en l'absence</u></b>		
	a	Modalités de mise en œuvre du pâturage : Capacité à intervenir rapidement en cas de nécessité, Délais prévu, Fréquence des visites Mesures envisagées pour la protection des aménagements (barrages, haie, pige de couleur ...)	De 0 à 5	/10	
	b	Mesures envisagées pour la gestion des délaissés : refus des animaux, pieds de clôture	De 0 à 3		

	c	Préservation du site : adaptation du type et du nombre d'animaux à la surface et aux contraintes du site	De 0 à 2	/10
--	---	--	----------	-----

**Total /12**

en cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère a